





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-292**

**Séance publique du**

**11 juin 2018**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1135468-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU HANDICAP -  
DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET HANDICAP**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2018

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Catherine SILVESTRE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. DELOCHE Gérard

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU HANDICAP -  
DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET HANDICAP- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes.

Ces propositions ont été validées le 22 mai 2018.

Subvention de fonctionnement 2018 : Ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) Aide sociale personnes handicapées adultes (40.000,00 euros).

Association/ Partenaire	Objet	Attribué en 2016	Attribué en 2017	Proposition attribution CM 11/06/2018	Convention
<b>AFTC 13</b> (42198)	Défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatisme crânien et cérébro lésés	<b>4000</b>	<b>4000</b>	<b>4000</b>	Non

<b>ACCÈS CULTURE</b> (45817)	Développer tous les moyens favorisant l'accès à la culture pour les personnes handicapées, notamment pour la production de spectacles	<b>3000</b>	<b>5000</b>	<b>2000</b>	Non
<b>ESPOIR PROVENCE</b> (9233)	Améliorer l'état physique, intellectuel et physique des enfants et adolescents atteints de déficience mentale afin d'aider leur intégration dans la vie.	<b>10000</b>	<b>10000</b>	<b>10000</b>	Non
<b>SURDI 13</b> (50012)	Représenter et défendre les intérêts des devenus sourds. Soutenir la recherche sur la surdité. Informer conseiller les malentendants	<b>2000</b>	<b>2000</b>	<b>2000</b>	Non
<b>CREEDAT/CICAT</b> (42127)	Aménagement des lieux de vie et aides techniques pour personnes en situation de handicap	<b>2000</b>	<b>2000</b>	<b>2000</b>	Non
<b>SOURCE</b> <b>(100730)</b>	Accueil des personnes handicapées pour l'insertion sociale et culturelle	<b>10000</b>	<b>9983</b>	<b>10000</b>	Non
<b>SANTÉ SPORT</b> <b>PROVENCE</b> (102290)	Centre médico-sportif. Accompagnement par coach sportif d'enfants et de jeunes adultes en situation de handicap	<b>15000</b>	<b>15000</b>	<b>7500</b>	Non
<b>CLUB HANDI</b> <b>SPORT AIXOIS</b> (10385)	Développer et favoriser les loisirs et les compétitions pour les personnes en situation de handicap	<b>2500</b>	<b>2500</b>	<b>2500</b>	Non

Subvention de fonctionnement 2018 : Ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6359) Aide sociale enfants handicapés (9500,00 euros)

Association/ Partenaire	Objet	Attribué en 2016	Attribué en 2017	Proposition attribution CM 11/06/2018	Convention
<b>AVIATION SANS</b> <b>FRONTIÈRES</b> (43528)	Mettre ses moyens et compétences aéronautiques de ses membres au service des malades. Organise journées découvertes pour personnes handicapées	<b>2000</b>	<b>2000</b>	<b>2500</b>	Non
<b>EQUUS</b> (22839)	Dispenser des séances de thérapie avec le cheval, des cours d'équitation adaptée pour des personnes en situation de handicap		<b>3000</b>	<b>5000</b>	Non
<b>TRISOMIE 21 BDR</b> (48970)				<b>2000</b>	Non

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2018, telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de Quarante mille euros (40000,00 euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) - Aide sociale personnes handicapées adultes - **Subventions de fonctionnement** - qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de Neuf mille cinq cents euros (9500,00 €) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 521 6574 (6359) - Aide sociale pour enfants handicapées - **Subventions de fonctionnement** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-292 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU  
HANDICAP - DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET HANDICAP-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»